

**Collectif nancéien
pour une régie publique
des transports en commun
et pour leur accès gratuit**

Depuis un an et demi, date de la création de notre collectif, nous militons pour une régie publique des transports en commun dans l'agglomération nancéienne, c'est-à-dire pour une gestion directe par la collectivité.

Alors que la convention signée avec la Connex arrive à échéance, la majorité du Conseil de la Communauté urbaine du Grand-Nancy a fait le choix opposé : elle a décidé non seulement de déléguer à nouveau la gestion du réseau à une entreprise privée, mais également d'élargir cette délégation en confiant notamment à cette même entreprise les investissements de la future ligne 2 Laxou-Jarville (infrastructures, achat des trolleybus, etc.).

Dans ces conditions, le retard pris par la procédure relative à la ligne 2 empêche le déroulement normal de celle qui vise à désigner le nouvel exploitant du réseau, puisque les conclusions de la première sont un élément important de la seconde. Or l'enquête publique sur la construction de la ligne 2 aura lieu du 15 décembre au 22 janvier prochains, et la Déclaration d'utilité publique par le Préfet ne pourra donc pas intervenir avant février ou mars 2010. La procédure visant à désigner le nouvel exploitant du réseau – qui dure au minimum six mois – ne devrait légitimement démarrer qu'après cette date, alors que la convention avec la Connex arrive à échéance au 31 mars 2010.

La Communauté urbaine du Grand-Nancy s'est donc mise elle-même dans une situation aberrante qui ne lui laisse le choix qu'entre deux possibilités pour assurer la continuité du service public :

- soit prolonger la convention avec la Connex, en toute illégalité, puisque celle-ci a déjà été prolongée d'un an, maximum autorisé par la loi en vertu du principe de mise en concurrence ;
- soit poursuivre malgré tout la procédure de désignation d'un nouvel exploitant, en faisant fi ouvertement de l'enquête publique et des habitants de l'agglomération (ainsi que du Préfet), appelés à donner leur avis sur un projet qui aura déjà été transmis aux entreprises candidates à sa réalisation.

La seule solution pour assurer la continuité du service public dans des conditions normales est celle que nous proposons : la création d'une régie publique. Au-delà de toutes les considérations de fond qui militent en sa faveur, celle-ci permettrait en effet de poursuivre en toute légalité l'exploitation du réseau de transports urbains, sous l'autorité directe de la collectivité, tout en menant tranquillement à son terme la procédure relative à la ligne 2, en prenant le temps nécessaire au respect des procédures légales et de la démocratie.

8 décembre 2009